



C.S.A Club Sérinophile d'Auvergne

60^{ème} CONCOURS Local RK 9

et 12^{ème} CHALLENGE INTER-CLUBS

du 16 octobre au 18 octobre 2026

REGLEMENT

Art 1 : Les organisateurs respecteront la charte des manifestations organisées par l'UOF .COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007. Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, à donner les meilleurs soins et veiller à leur entretien et à leur sécurité ainsi qu'à appliquer la réglementation sanitaire en vigueur.

Le fait de participer, valide l'acceptation du règlement. Le concours se déroulera à la salle Desaix rue du Verger 63410 Charbonnière les Varennes.

Art 2 : Ce concours est ouvert à toutes les Sociétés et Eleveurs, sans distinction de fédérations, sous couvert de l'acceptation du conseil d'administration. La classification est celle applicable suite aux décisions du bureau national du congrès UOF 2026-2027.

Art 3 : Chaque exposant envoie une feuille **d'INSCRIPTION** modèle UOF. Elle doit comporter la Section, la Classe, l'Appellation et le numéro de bague, pour *les inscriptions sur ORNITHONET, merci d'utiliser la nouvelle version ornithonet.com merci d'envoyer le droit d'inscription.*

Droit d'inscription par virement (IBAN FR76 1871 5002 0008 0009 4648 154) ou par chèque **à l'ordre du C.S.A.**
(3.5 euros par oiseau, 7 euros par duo et couple, 12 euros par STAM).

Le palmarès sera numérique sur le site du club csauvergne.orniland.com, les éleveurs souhaitant un palmarès papier devront le signaler sur la feuille d'engagement et régler la somme de 5 euros.

INSCRIPTION IMPERATIVE avant le 30 septembre 2026

(Sous réserve de notre capacité d'accueil, aucun délai supplémentaire ne sera accordé).

*à : Philippe Couturier 32 rue des écoles 63200 Ménérol
Tél : 0633263833 Mail philippecouturier63200@gmail.com*

Vous devez joindre :

Un certificat sur l'honneur attestant de la bonne santé de vos oiseaux.

Si vous avez participé à une exposition internationale dans le mois précédent, vous devez présenter un certificat de bonne santé de l'élevage établi par un vétérinaire. Un certificat de provenance de la DSV de votre département. Il peut être global pour tous les éleveurs d'un même club **et obligatoirement remis le jour de l'engagement.**

Si vous voulez présenter des oiseaux soumis à déclaration de marquage et déclarés à l'IFAP, vous devez envoyer le justificatif d'enregistrement avec votre feuille d'inscription.

Art 4 : La feuille **d'engagement** devra être identique à la feuille **d'inscription**, si modifications des numéros de bagues les faire apparaître en rouge.

Tout oiseau mal engagé sera jugé mais pas classé.

Tout oiseau en mauvais état sanitaire sera exclu du concours après control sanitaire.

Art 5 : **Engagement :** Vendredi 16 octobre de 15h00 à 19h00.

Jugement : Samedi de 8h00 à 15h30.

Remise des challenges et grands prix d'exposition : Dimanche 18 octobre à 11h30

Le décaissement s'effectuera le dimanche 18 octobre à partir de 15h30.

Juges : Canaris Couleur : Jean-Paul Glémet
Canaris Posture : David Touzri
Becs Droits : Sylvain Cicéro
Becs Crochus : Yoann Armando
Faune Européenne : Jean-Luc Berbudeau

Art 6 : Vente des oiseaux exposés : Tous les oiseaux exposés peuvent être mis en vente par les éleveurs, le prix sera indiqué sur les feuilles d'inscription et d'encagement.

Tous les oiseaux mis en vente seront vendus quel que soit leur pointage. Les ventes seront faites par les responsables nommés à cet effet (aucun % ne sera prélevé). Aucun oiseau sans indication de prix ne pourra être vendu. **Le paiement des oiseaux vendus sera fait tout de suite après le décaissement pour les éleveurs extérieurs** et après le rangement de la salle pour tous les éleveurs du CSA.

IL EST INTERDIT de céder des oiseaux sur le parking ou dans les voitures.

Les juges désignent :

Un champion : > ou = 90 pts ou 180 pour un duo et 360 pts pour un stam

Quand un duo ou un STAM sont dissociés (accident, disparité, maladie...), les oiseaux sont jugés individuellement mais ne sont pas classés. Ne seront classés, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} les oiseaux pointés à 90 points minimum. Les oiseaux ayant un pointage de 89 points pourront prétendre à un classement de second ou troisième.

Art 7 : RECOMPENSES :

7-1 : Chaque éleveur sera récompensé pour sa participation.

7-2 : GRAND PRIX D ' ELEVAGE :

Ouvert à tous les éleveurs du concours, quelles que soient leur région et ou leur fédération, il est attribué au total de point calculé sur 12 meilleurs oiseaux, quelle que soit la section, en cas d'égalité le pointage d'un oiseau supplémentaire sera pris en compte et cela sera renouvelé autant de fois que nécessaire.

7-3 : GRANDS PRIX D ' EXPOSITION :

Attribués au total de points des 5 meilleurs oiseaux :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - Canaris couleur | - Canaris de posture |
| - Exotiques becs droits | - Exotiques becs crochus |
| - Faune européenne | - Colombes et cailles |

Ces prix ne sont pas attribués si les sections sont inférieures à 25 oiseaux.

7-4 CHALLENGE INTER- CLUB : *tous les clubs y participent y compris le club organisateur*

Le club ayant eu le plus grand nombre d'oiseaux titrés Champions, en individuel en duo ou en stam, se verra remboursé le prix des engagements des oiseaux ayant gagné.

En cas d'ex aequo le club ayant inscrit le plus grand nombre d'oiseaux gagnera le challenge.

7-5 En aucun cas les organisateurs et les résultats de la requête sur le logiciel ne peuvent être remis en cause

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte pour maladies, accidents ou vols pouvant survenir lors de l'exposition. Une infirmerie sera à disposition pour les oiseaux malades.